

SIG continue de soutenir la production d'électricité solaire

Genève, le 9 janvier 2025

Les Services industriels de Genève (SIG) publient les tarifs de reprise 2025 de l'électricité photovoltaïque produite par les producteurs indépendants. Malgré une légère adaptation à la baisse de 11%, SIG maintient des tarifs annuels fixes afin d'offrir aux producteurs de meilleures conditions quant à la rentabilité de leurs installations et d'encourager ainsi le développement du solaire.

Les panneaux solaires se multiplient sur les toits. En 2024, plus de mille nouvelles installations ont été posées dans le canton. Pour maintenir cette dynamique, il faut que les particuliers puissent revendre leur électricité aux distributeurs à des prix attractifs. C'est la raison pour laquelle SIG s'efforce de proposer des tarifs de rétribution qui répondent à ces exigences.

La prochaine réglementation fédérale risque de changer la donne. A partir de 2026, la possibilité sera donnée aux distributeurs de proposer des tarifs de reprise alignés sur les prix du marché de l'électricité et adaptés tous les trois mois. Plusieurs distributeurs ont déjà anticipé ces nouvelles mesures pour l'année en cours, au risque de rendre plus incertaine pour les producteurs la rentabilité de leur installation.

SIG ne souhaite pas s'engager dans cette voie. Afin de garantir une plus grande sécurité aux investisseurs, SIG a décidé de continuer à proposer des tarifs uniques, valables toute l'année, et qui ne dépendent pas des aléas du prix du marché. Ainsi SIG contribue au développement du photovoltaïque dans le canton.

Pour l'année 2025, le tarif de reprise pour les petites installations s'élève à 14,3 centimes par kilowattheure (cts/kWh)*. Par rapport à 2024, il baisse de 11,4%, mais il reste encore nettement supérieur au tarif des années antérieures (voir graphique). Cette baisse correspond à celle du tarif de l'électricité que SIG vend à ses clients au tarif régulé. En 2025, ce dernier a reculé en moyenne de 12%.

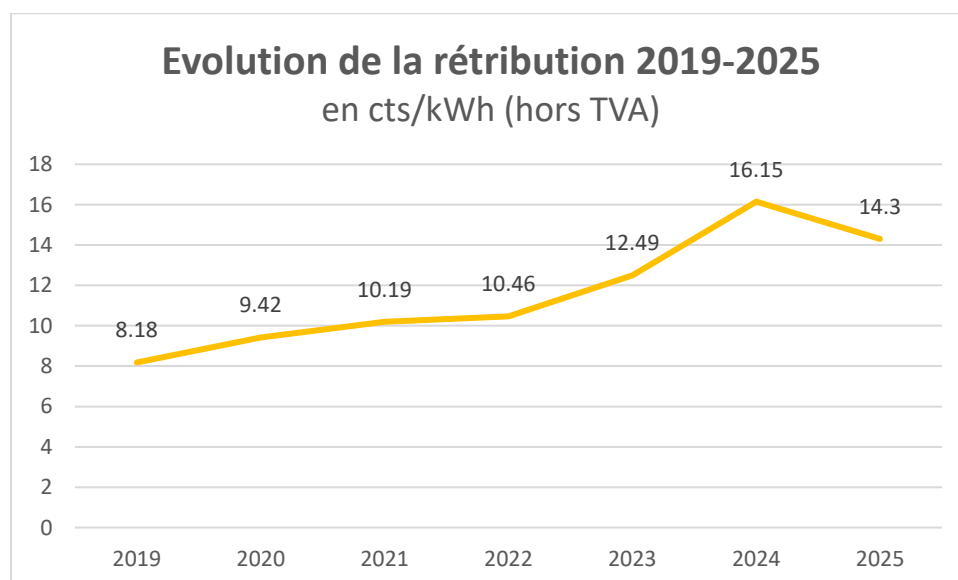
A noter qu'aussi bien les tarifs de l'électricité que la rétribution de SIG restent plus intéressants que ceux des distributeurs d'autres grandes villes du pays, notamment Lausanne et Bâle.

Par ailleurs, SIG a décidé de maintenir pour 2025 sa Prime solaire. Cette aide à l'investissement est accordée en complément à la subvention fédérale. Elle représente pour SIG une enveloppe annuelle de 1 million de francs, alimentée par la vente d'Electricité Vitale Vert.

Enfin, toujours dans la perspective de favoriser l'installation de nouvelles capacités de production solaire, et tout en tenant compte de la prochaine réglementation fédérale, SIG étudie actuellement un système de rémunération du rachat de l'énergie permettant de continuer à garantir à l'avenir l'amortissement de ces installations dans de bonnes conditions.

Pour sortir de la dépendance aux énergies fossile, le Plan directeur cantonal de l'énergie veut développer les capacités de production solaire dans le canton. Il a fixé comme objectif la production de 350 GWh/an en 2030, contre 50 GWh en 2018. Actuellement, près de 5000 des 29'000 villas du canton sont équipées de panneaux solaires. Ces résultats sont en ligne avec les objectifs du Plan directeur.

Tarif de reprise pour les petites installations *



*tarif valable pour une installation de puissance égale ou inférieure à 30 kWc, soit la grande majorité des centrales des particuliers. Ce tarif comprend l'achat de l'énergie à 11,1 cts/kWh et celui des garanties d'origine à 3,2 cts/kWh.

Consulter la grille tarifaire sur [Rétribution des producteurs solaires](#)

CONTACT MÉDIAS

Christian Bernet, Relations publiques, porte-parole

christian.bernet@sig-ge.ch

T 079 907 38 64